

PRIOR

BELGIQUE
E L G I E
€ 8,89
Recommandé nat

1200
17.07.24-17

CARREFOUR EXPRESS WOLUWE
CARREFOUR EXPRESS WOLUWE

1200 PP
CARR EXPR WOLUWE SL
POINT POSTE
17.7.2024



MR Patrick Lambert
Secrétaire communal de W.-St.-L.
2 av. Paul Hymans
1200 Bruxelles.



010541288500452621 220 378 826 644



RP AR AANGETEKENE ZENDING | RECOMMANDÉ | EINSCHREIBESENDUNG



Le 22. 07. 2024
De

9655

Nom : HENRY FABIEUNE

Prénom :

Numéro national :

Adresse : 12 AV. ROBERT DALECHAMP - 1200 BRUXELLES

1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération)¹

MANDATS

Conseillère communale Woluwe-Saint-Lambert
Présidente du CPAS de Woluwe-Saint-Lambert

FONCTIONS

FONCTIONS DÉRIVÉES

Vice-Présidente du planning familial de W-SL
Administratrice de l'AIS de W-SL
Présidente de Wolu Facilities
Administratrice du WOPS (service de santé mentale)
Administratrice du ROSEAU (ASBL)
Administratrice de Wolu Action (ASBL)
Présidente de l'association pour la promotion

¹ y compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu

des centres de soins de jour
dans la région de
Bruxelles-capitale

2. Rémunérations et avantages de toute nature ² qui découlent des mandats visés aux tirets 1^{er} à 5 ³ et 7 de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2 ⁴, accompagnées des fiches fiscales

RÉMUNÉRATIONS	MONTANTS
Conseillère communale W - S ^t L	0 €
Présidente du CPAS de W - S ^t L	90 294,86 €
Vice présidente du planning familial de W - S ^t L	0 €
Administratrice Ais de W - S ^t L W - S ^t L	0 €
Présidente de Wolu - Facilités	0 €
Administratrice du Wom	0 €
Administratrice du Réseau	0 €
Administratrice de Wolu - Action	0 €
Présidente de l'association pour la promotion des	0 €
AVANTAGES DE TOUTE NATURE	MONTANTS
CST en régime de Bxl capital	
 	
 	
 	
 	
 	
 	
 	
 	
 	
 	
 	
 	
 	
 	
 	
 	
 	
 	
 	
 	

² On entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code des impôts sur les revenus, soit les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.

³ Il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :

1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ;
2. d'un mandat exécutif ;
3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ;
4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ;
5. d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;
6. d'un mandat dans toute structure, publique comme privée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.

⁴ électives ou non

3. Liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)

AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES À TITRE PRIVÉ
Secrétaire générale du FARES

4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er}⁵, et les rémunérations⁶ perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b)⁷ pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration⁸

RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 ^{ème} tiret	MONTANTS
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b)	MONTANTS
Secrétaire générale du FAAES	0 €

Fait à Woluwe Saint-Lambert le 17 juillet 2024

Nombre d'annexes : 1

Signature

J. Henry

⁵ Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.

⁶ Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus

⁷ autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.

⁸ Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;
- de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
- de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
- de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;
- plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.

CPAS DE WOLUWE-SAINT-LAMBERT
Rue de la Charrette 27
1200 Woluwe-Saint-Lambert

Date de l'entrée : 02/03/2013
Date de la sortie :

N° national : 57022606674
Date de naissance : 26/02/1957

DOCUMENT FISCAL INDIVIDUEL ANNEE 2023

Ce document n'est pas un document officiel.
Il vous sert à remplir votre déclaration fiscale.

CONFIDENTIEL *0000000001*

Mme Fabienne HENRY

Avenue Robert Dalechamp, 12
1200 Woluwe-Saint-Lambert
Belgique

FICHE DE REMUNERATIONS N° 281.10

N° : 191

		Montant en EUR
6	Rémunérations (autres que visées sous 10, 11a et 12a) :	
	a) Rémunérations	90.294,86
	TOTAL (6a + 6b + 6c + 6d, 1. + 6d, 2. + 6e) :	90.294,86
250		
21	Précompte professionnel	
	a) calculé sur les revenus reçus de l'employeur	36.672,05
	Total	36.672,05
286		
22	Cotisation spéciale pour la sécurité sociale	
287		619,68

0000000001

